



SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE & DIASPORA



1er février, 2023

DÉCLARATION D'ABUJA

Nous, représentants des organisations de la société civile d'Afrique et de la diaspora, nous sommes réunis à Abuja, au Nigeria, du 30th janvier au 1er février 2023, à l'occasion du Forum des OSC et de la diaspora d'Abuja. Ce forum visait à renforcer les capacités et à consolider l'engagement de l'Afrique et de la diaspora dans les processus et cadres mondiaux de migration, ainsi qu'à lancer le processus de la société civile du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) 2023.

Nous reconnaissons l'importance de **créer et de maintenir l'espace pour les organisations de la société civile en tant qu'acteurs indépendants** et partenaires à part entière au sein du FMMD. Nous reconnaissons également le rôle des organisations de la société civile, et en particulier des organisations de la société civile africaine et de la diaspora, et leur contribution au processus du Pacte Mondial sur les Migrations (PMM).

Nous reconnaissons que le processus du FMMD inclut les OSC, les États et d'autres partenaires (le Mécanisme des entreprises et le Mécanisme des maires) dans le cadre du dialogue continu sur la migration et le développement visant à **améliorer les moyens de subsistance** des migrants et de leurs familles.

Nous réaffirmons notre **engagement dans le processus du FMMD 2022-2023** et à sa direction. Nous avons aligné nos délibérations sur les six questions thématiques identifiées par les dirigeants du FMMD, tout en ajoutant au discours. Les domaines thématiques sont l'impact du changement climatique sur la mobilité humaine ; les droits et la migration ; la gouvernance multi-niveaux ; les diasporas ; la migration de travail ; la perception des migrants et la culture.

Nous réitérons notre **engagement avec les États et les autres mécanismes du FMMD** pour contribuer aux discussions et aux actions envisagées par les équipes des tables rondes dirigées par les gouvernements (GRT) à l'approche du 14th Sommet du FMMD en février 2024.

Nous prenons note des récents développements politiques au niveau régional et continental, tels que le Protocole de libre circulation de l'Union Africaine (UA) et la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) qui ont des répercussions sur la mobilité de la main-d'œuvre, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PMM, le Forum international d'évaluation des migrations (FIEM) et le prochain Forum régional d'évaluation des migrations (FREM) pour l'Afrique. En outre, nous notons les **contributions de ces processus à la protection du bien-être des migrants et de leurs familles** en créant des voies pour une migration sûre, ordonnée et régulière.



Ainsi, nous assurons la cohérence avec le PMM, l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, divers protocoles sous-régionaux et les priorités thématiques identifiées par le FMMD 2022-2023.

Nous sommes préoccupés par la **faiblesse des États à fournir des voies légales, sûres et régulières** ce qui contribue à la traite, à l'exploitation et à la perte de vies humaines sur terre et en mer. **Nous sommes gravement préoccupés par la non-conformité des États aux instruments et cadres internationaux relatifs aux droits de l'homme** en général et en particulier, les droits des migrants.

Nous réitérons le besoin urgent de fournir une protection spécifique et adaptée aux groupes à risque et en situation de vulnérabilité. Il s'agit notamment des femmes, des enfants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, des apatrides, des migrants en situation irrégulière et de ceux qui fuient les effets des conflits et les effets des catastrophes d'origine climatique. Nous réitérons également le besoin urgent de faire progresser le développement de politiques d'engagement des diasporas, et leur mise en œuvre, ainsi que les engagements bilatéraux qui améliorent la gouvernance des migrations et renforcent de manière significative les contributions des diasporas au développement durable.

De manière générale, nous recommandons aux Etats les actions suivantes :

- Promouvoir les **droits de l'homme et des migrants**, la justice sociale pour les migrants, le travail décent, des politiques d'intégration inclusives et un accent sur la migration et le développement qui reflète les réalités des migrants et de leurs communautés.
- **Protéger les femmes et les enfants migrants** en déplacement, garantir leur sécurité pendant leur déplacement et leur fournir des moyens sûrs de se déplacer.
- Adopter une **approche humaine** dans le traitement des questions de sécurité liées aux migrations afin d'éviter les mauvais traitements infligés aux migrants et à leurs familles sous prétexte de menaces pour la sécurité.
- Donner la priorité au sujet de la **régularisation** en tant qu'objectif double pour offrir des voies légales à la diversité des migrants.
- Étendre le dialogue sur la migration et le développement au **niveau infranational et communautaire**.
- Faire progresser la **responsabilisation** des pays dans le cadre du processus du PMM par le biais de processus et de mécanismes de suivi et d'examen solides.

- Nous demandons spécifiquement et instamment aux Communautés économiques régionales (CER), dans leur rôle de coordination, de fournir un **espace permettant aux OSC de s'engager** dans leurs différents processus par le biais des structures et mécanismes institutionnels existants sur la migration et le développement.
- Donner la priorité à **l'engagement des diasporas** en tant que moyen de renforcer et d'ajouter une valeur significative au développement en cours, tout en assurant un bénéfice mutuel pour les pays d'origine, de résidence et la diaspora elle-même.

Concernant les trois domaines prioritaires identifiés par les OSC africaines lors du Forum d'Abuja, nous formulons les recommandations suivantes.

SUR L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA MOBILITÉ HUMAINE

Nous reconnaissons que la mobilité induite par le climat fait peser de multiples menaces sur la vie et les biens des personnes en Afrique. Nous affirmons que les catastrophes liées au climat forcent les gens à quitter leur foyer, tout en touchant de manière disproportionnée les femmes et les jeunes. Nous reconnaissons que les moteurs de la migration climatique, tels que les événements climatiques extrêmes, sont répandus dans tous les pays africains et qu'ils traversent souvent les frontières et les communautés avec des effets dévastateurs sur les moyens de subsistance, entraînant une insécurité alimentaire, des pertes d'emploi, des crises sanitaires, des conflits violents, entre autres. Compte tenu de ces éléments, nous exhortons les États, en collaboration avec d'autres partenaires, à :

- Mettre en place un **système d'alerte précoce** et de préparation qui fournit des données valables liées à la mobilité liée au climat.
- Collaborer par le biais de **partenariats transfrontaliers** afin de promouvoir une mobilité humaine sûre, ordonnée et digne, ainsi qu'une relocalisation planifiée face au changement climatique, tout en mettant en place des approches sensibles au genre et fondées sur les droits de l'homme.
- Adopter des politiques et des cadres qui tiennent compte des **migrations dues au climat**.
- **Diversifier le marché du travail** pour offrir des mécanismes d'adaptation aux migrants et à leurs familles.

- Intégrer de manière significative les **communautés de première ligne** et les populations vulnérables dans les processus de prise de décision et de mise en œuvre des politiques sur les questions liées à la migration climatique.
- Sensibiliser et promouvoir l'**échange de connaissances** parmi les communautés touchées par le changement climatique, en particulier les femmes et les jeunes.
- Donner la priorité au **financement immédiat du fonds pour les pertes et dommages**, en mettant l'accent sur les personnes touchées par les catastrophes liées au climat, tout en éliminant les processus bureaucratiques et les obstacles à l'accès aux fonds et en assurant une distribution juste et équitable.
- Collaborer avec des partenaires, notamment le mécanisme de migration des maires, afin de promouvoir des mesures liées à l'**adaptation** et de concevoir des solutions innovantes.

SUR LES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE

Nous reconnaissons l'importance de la migration des travailleurs et la prévalence des travailleurs migrants africains dans l'économie informelle. **Nous sommes gravement préoccupés par la criminalisation de la mobilité des travailleurs migrants à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.** Nous sommes préoccupés par **l'exclusion des migrants du secteur informel** des protections socio-économiques, notamment l'accès aux soins de santé, à la sécurité sociale, à la liberté d'association et à la négociation collective. Nous notons le rôle des migrations, en particulier des migrations de travail, en tant que **catalyseur de la croissance économique, du développement et de la prospérité**, ainsi que l'importance des transferts de fonds et des transferts de compétences. Compte tenu de ces éléments, nous appelons les États, en collaboration avec d'autres partenaires, à :

- **Adopter les conventions et règlements** des Nations unies et de l'Organisation internationale du travail (OIT), en particulier : - la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990); la Convention sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 (n° 97), la Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (n° 143) la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques 2011 (n° 189) et les recommandations qui les accompagnent.

- Promouvoir l'Agenda pour le travail décent de l'OIT et favoriser un **recrutement juste et équitable** en coordination et en engagement avec la société civile, dans le cadre d'un environnement favorable permettant la liberté d'association et la négociation collective.
- Veiller à ce que des pratiques de **recrutement éthiques** soient adoptées tout au long du parcours de migration en adoptant la politique pertinente et en faisant le point sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés.
- Promouvoir la **mobilité des travailleurs** en améliorant, en développant et en créant des programmes qui garantiront la mobilité temporaire des travailleurs migrants et de leurs familles.
- Établir des **filières de visa** et des catégories de visa élargies pour les travailleurs migrants dans toutes les catégories de compétences.
- Reconnaître les **compétences** de tous les migrants en adoptant des principes directeurs de reconnaissance de l'apprentissage antérieur qui incluent des aspects d'amélioration et de reconnaissance des compétences, en particulier pour les migrants engagés dans l'économie informelle.
- Créer des **voies légales** permettant aux travailleurs migrants d'accéder aux systèmes de protection sociale et promouvoir la transférabilité des prestations sociales, notamment lors du retour dans le pays d'origine.
- Conclure des **accords sur la mobilité de la main-d'œuvre** (par exemple, des accords bilatéraux sur le travail, des partenariats mondiaux en matière de compétences) qui comprennent des dispositions spécifiques pour assurer la protection des droits des travailleurs migrants et garantir leurs droits fondamentaux au travail, y compris des systèmes de protection des salaires, des mécanismes de plainte et de médiation par le biais des missions diplomatiques des pays d'origine. Ce processus devrait inclure la consultation des partenaires sociaux, y compris les syndicats et les OSC.
- Garantir des **approches inclusives** en matière de gouvernance des migrations de main-d'œuvre et de reconnaissance des compétences au-delà des frontières, en particulier pour les personnes qui émigrent des pays africains.

SUR LA DIASPORA

Nous reconnaissons que les membres de la diaspora sont des acteurs clés dans la promotion du développement de leurs communautés, dans les pays d'origine et les pays de résidence. Nous reconnaissons que **la diaspora amplifie les préoccupations des migrants, de leurs familles et de leurs communautés d'origine**. Nous soulignons le voyage du migrant et le pouvoir multigénérationnel de sa diaspora, en reconnaissant fermement que si tous les migrants sont des diasporas, toutes les diasporas ne sont pas des migrants - ceci doit être intégré dans tous les aspects de la migration et du développement. Ainsi, nous appelons les Etats, en collaboration avec d'autres partenaires, à :

- Renforcer la **collaboration entre la diaspora** et les gouvernements des pays d'origine afin de promouvoir les réseaux de la diaspora pour des investissements productifs et le développement.
- Relever les **défis liés aux transferts de fonds**, notamment les méthodes de transfert, la réduction du coût des transferts et l'augmentation de la couverture et de l'accès.
- Créer un environnement favorable aux **investissements de la diaspora** en réduisant le coût des affaires, en introduisant des garanties pour les investissements (fonds de la diaspora), en encourageant les envois de fonds, notamment par des allègements fiscaux ou des réductions tarifaires.
- Veiller à ce que la diaspora puisse conserver ses **droits civils et politiques** dans son pays d'origine, notamment par la citoyenneté (comme le droit de vote à l'étranger) et la représentation au gouvernement.
- Redonner la priorité au panafricanisme axé sur le patrimoine et la culture en tant que partie intégrante de notre histoire mondiale, en reliant la diaspora aux pays d'origine et en amplifiant le **capital culturel** de la diaspora pour soutenir le patrimoine culturel de leurs pays et régions d'origine.
- Tirer parti des communautés et des réseaux de la diaspora pour promouvoir les transferts de compétences, l'amélioration des qualifications et la création d'emplois en engageant la diaspora comme **partenaire technique** des gouvernements,
- Renforcer les **collaborations bilatérales** qui s'appuient sur les contributions des diasporas aux pays de résidence et d'origine, et élaborer des cadres pour l'accès aux droits tels que la transférabilité de la protection sociale.



- Promouvoir l'engagement de la diaspora en tenant compte de l'importance des **liens générationnels** par le biais d'une cartographie et l'engagement de la diaspora multigénérationnelle et d'activités ciblées.
- Reconnaître les contributions importantes de la deuxième **génération et des générations suivantes des diasporas** (c'est-à-dire les enfants de migrants et leurs descendants) dans tous les domaines de la migration et du développement et encourager leur soutien continu dans les efforts d'engagement des diasporas.

SUR D'AUTRES DOMAINES IMPORTANTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Nous reconnaissons que les six domaines prioritaires identifiés par le FMMD ne couvrent pas de manière adéquate tous les aspects liés à la migration et au développement en Afrique.

En ce qui concerne le soutien à l'engagement effectif des acteurs africains, nous reconnaissons le **soutien financier limité** et le **rétrécissement de l'espace d'engagement** de la communauté internationale qui limitent l'engagement effectif des acteurs africains. Plus concrètement, nous notons que le Fonds fiduciaire multi-partenaires pour les migrations (MMPTF), dans sa forme actuelle, n'est pas un mécanisme approprié pour financer les organisations de la société civile et de la diaspora. À cette fin, nous recommandons en outre :

- L'organisation et l'**auto-mobilisation** de la société civile, y compris le renforcement de la capacité des organisations de la société civile à s'engager sur des questions thématiques selon leur point de vue et leur agenda.
- Renforcer les plateformes permettant aux OSC, à la diaspora et aux syndicats de s'engager dans des **dialogues multipartites**.
- Renforcer l'engagement et la participation de la **jeunesse africaine** dans les pays d'origine et de destination dans la recherche de solutions pratiques en matière de migration et de développement ;
- Renforcer une **approche afro-centrée et axée sur les migrants** pour aborder le retour et la réintégration des migrants avec des programmes efficaces qui impliquent les communautés de retour.

- Le **financement ciblé** de programmes, de projets et d'initiatives divers et novateurs, y compris le plaidoyer pour un fonds de la société civile dans le cadre du réseau des Nations unies sur les migrations, par le biais du MMPTF et d'autres mécanismes de financement.
- Explorer et établir un **mécanisme alternatif, inclusif et responsabilisant** où la société civile et les organisations de la diaspora sont les bénéficiaires directs et les principaux demandeurs.
- Un rôle accru du **Mécanisme de la Société Civile du FMMD** pour mener les discussions sur le financement des projets liés à la migration.

Nous comptons sur le soutien de la société civile africaine et de la diaspora pour la mise en œuvre et le suivi de cette déclaration.

